



Achat maison , co acquereurs, seul emprunteur

Par **eric6259**, le **27/01/2015** à **22:40**

BONJOUR **marque de politesse**rnJ'ai acheté une maison avec mon ami, 50/50;sans apport, j'ai fait un prêt seule de 90000 euros, car lui interdit bancaire, mon ami est parti, il désire sa part ! Je ne peux plus payer si la banque la saisie et la vend, il ne restera que des dettes, peut il prendre néanmoins sa part ?rn**MERCI** **marque de politesse**

Par **aguesseau**, le **29/01/2015** à **17:33**

bjr,rncomme la maison lui appartient à 50%, si vous la vendez, votre ami peut réclamer sa part parce ce sont vos dettes et non celles de votre ami.rnmais vous pouvez faire une procédure devant un tribunal en demandant que votre ami vous restitue la moitié de la somme que vous avez investi seul mais sans garantie de succès.rnil est conseillé que le titre de propriété soit le reflet du financement.rnen finançant seul un bien qui vous appartenait qu'à moitié, vous avez pris des risques.rncdt